

PREMIER TOUR (Derrière paravent)

W.A. Mozart (Edition Bärenreiter)

Concerto pour cor n°4 K.495 1^{er} mouvement sans cadence

Traits d'orchestres

L.V. Beethoven

Symphonie n°3

- Trio : de levée de 167 à mesure 198

M. Ravel

Pavane pour une infante défunte

- du début à mesure 11

W.A. Mozart

Così fan tutte, aria : *Per pietà ben mio perdona*

- de mesure 8 à mesure 9

- de mesure 21 à mesure 24

- de mesure 29 à mesure 33

- de mesure 41 à mesure 55

- de mesure 71 à mesure 78

- de mesure 116 à mesure 127

DEUXIEME TOUR

R. Strauss

Concerto n° 1, 1^{er} mouvement (Edition Universal)

Traits d'orchestres (voir ci-dessous)

TROISIEME TOUR

Musique de chambre - Séance de travail

W.A. Mozart

Quintette pour vents et piano Kv.452, 1^{er} mouvement

- du début à mesure 65, sans la reprise

Traits d'orchestres communs aux tours 2 et 3 :

W.A. Mozart

Symphonie n°25

- Mvt 1 : de mesure 29 à mesure 70

- Mvt 4 : de mesure 28 à mesure 73

Symphonie n° 40

- Mvt 3 : de mesure 61 à mesure 84 avec la reprise

J. Brahms

Symphonie n° 3

- Mvt 1 : de mesure 101 à mesure 112

- Mvt 3 : de mesure 38 à mesure 55

- Mvt 3 : de mesure 97 à mesure 110

A. Schönberg

Symphonie de chambre n°1

- de levée de [1] à [2]

- de 1 après [4] à [10]

- de [110] à fin de l'extrait

L.V. Beethoven

Symphonie n°6

- Mvt 3 : de mesure 133 à mesure 157

- Mvt 5 : de mesure 5 à mesure 9 et de mesure 62 à mesure 64

R. Wagner

Siegfried Idyll

- de mesure 160 à mesure 180

- de mesure 226 à mesure 237

- de mesure 259 à mesure 293

- de mesure 366 à mesure 383

M. Ravel

Concerto pour piano en sol

- Mvt 1 : de [25] à [26]

J. Haydn

Symphonie n°59

- Mvt 3 : de mesure 1 à mesure 38 avec les reprises

- Mvt 4 : de mesure 1 à mesure 34



INFORMATIONS

- Les traits d'orchestre sont à télécharger sur le site internet de l'Orchestre de chambre de Paris
<http://www.orchestredechambredeparis.com/recrutement/>
- Chaque candidat doit apporter le(s) jour(s) du concours ses partitions et celles de l'accompagnement au piano.
- Toutes les épreuves se joueront avec l'accord orchestre (la3 442hz).
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.
- *Musique de chambre* : le candidat doit mener et diriger le travail pour obtenir le meilleur résultat. Les autres musiciens et le président du jury pourront participer également en faisant des propositions.